

## Projet de loi no 176 modifiant la Loi sur les normes du travail – Le Regroupement des aidants naturels du Québec sera présent le 18 mai à la Commission de l'économie et du travail

**Montréal, le 17 mai 2018** : Alors que débutent les audiences en commission parlementaire sur le projet de loi no 176, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail, le Regroupement des aidants naturels du Québec (RANQ) se rend disponible dès maintenant auprès des médias pour discuter des enjeux liés aux proches aidants. « *L'ajout de la notion de proche aidant dans le texte de loi est une avancée majeure en vue de la reconnaissance du statut de 1 675 500 proches aidants québécois. Cependant, les mesures annoncées sont insuffisantes, au regard de la réalité du terrain, pour favoriser la conciliation du travail et des responsabilités d'aidants tout en évitant l'appauvrissement et l'épuisement des 57 % de proches aidants occupant un emploi.* » déclare Johanne Audet, présidente du RANQ.

Cependant, si ce projet de loi donne espoir d'une amélioration pour les proches aidants au travail, les mesures ajoutées et leurs paramètres d'application afin de permettre la conciliation responsabilités d'aidant-famille-travail soulèvent des questions quant à leurs réels impacts sur l'épuisement et l'appauvrissement des proches aidants. **Une délégation du RANQ s'adressera aux parlementaires le vendredi 18 mai à 11h45** en salle du Conseil Législatif concernant les imprécisions actuelles du processus d'attribution du statut de proche aidant et les préoccupations liées aux professionnels qui auront la responsabilité d'octroyer ce statut dans un contexte d'essoufflement des travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux et de manque d'accès aux soins. Il sera également question des différentes mesures telles que les deux jours de congés rémunérés pour responsabilité de proches aidants, les congés pour absence prolongée ou pour cause de décès. Plusieurs recommandations seront abordées afin de mieux lutter contre l'appauvrissement et l'épuisement des proches aidants.

Par ailleurs, le RANQ considère indispensable la mise en place d'[une stratégie nationale de soutien aux proches aidants](#), tels que proposé le 1<sup>er</sup> mars dernier. En effet, ce projet de Loi des normes du travail ne concerne que les proches aidants salariés, et n'apporteront aucune amélioration pour les proches aidants étudiants, travailleurs autonomes, retraités ou ayant été obligés de quitter leur emploi. De plus, c'est surtout le manque de services sociaux et de santé en temps opportuns, tant pour la personne aidée que pour eux-mêmes, qui contribue à l'épuisement des proches aidants et augmentent les risques d'absence pour maladie. Il est nécessaire de changer la culture actuelle des mesures à la pièce : « *c'est d'une politique globale, incluant tous les enjeux vécus par tous les proches aidants, qu'ils prennent soins de leur conjoint, d'un ami, d'un enfant ou d'un parent âgé que le Québec a besoin, afin d'apporter des mesures équitables pour soutenir le quart des Québécois qui prend soin de la population la plus vulnérable* » souligne Mélanie Perroux, coordinatrice.

En mettant en place une telle stratégie, inclusive et transversale, le Québec deviendrait un chef de file au niveau canadien et international dans le domaine, et démontrerait qu'il tient à cœur les avancées sociales améliorant le bien-être de sa population.

\*\*\*

Fondé en 2000, le Regroupement des Aidants Naturels du Québec (RANQ), rassemble 77 membres et représente plus de 20 000 proches aidants à travers le Québec. Le RANQ a acquis une expertise auprès de tous les proches aidants et propose une stratégie nationale inclusive de soutien aux proches aidants intitulée « Valiser et épauler les proches aidants, ces alliés incontournables pour un Québec équitable ».

-30-